

A TOUTES LES ENTREPRISES MEMBRES

DIRECTIVES

Madame, Monsieur,

Afin d'optimiser le traitement de vos dossiers et de vous permettre de bénéficier dans les meilleurs délais des prestations assurées, nous vous rappelons les directives concernant nos différentes procédures, adhésions, démissions, annonces des cas maladie et complémentaire accident :

ADHESIONS

<i>Formulaire :</i>	Bulletin d'adhésion (sur www.cafinter.ch)
<i>Délai :</i>	Au plus tard 15 jours dès la date d'entrée en service
<i>Conséquence :</i> <small>(en cas d'annonce tardive)</small>	Non assuré

DEMISSIONS

<i>Formulaire :</i>	Simple annonce par mail (info@cafinter.ch), par courrier ou par fax
<i>Délai :</i>	Au plus tard 7 jours dès la fin des rapports de travail
<i>Conséquence :</i> <small>(en cas d'annonce tardive)</small>	Libre-passage en individuel refusé aux employés concernés

ANNONCES POUR INDEMNITE JOURNALIERE MALADIE

<i>Formulaires :</i>	Déclaration d'incapacité de travail (sur www.cafinter.ch) et Certificat médical ou Certificat médical d'incapacité de travail
<i>Délai :</i>	Au plus tard 6 jours dès le début du droit à l'indemnité journalière
<i>Conséquence :</i> <small>(en cas d'annonce tardive)</small>	Indemnité journalière refusée

ANNONCES POUR COMPLEMENT ACCIDENT

<i>Formulaires :</i>	Copie de votre déclaration de sinistre à votre caisse accident, puis Copie des décomptes d'indemnisation dès réception
<i>Délai :</i>	Au plus tard 6 jours dès le début du droit à l'indemnité complémentaire accident
<i>Conséquence :</i> <small>(en cas d'annonce tardive)</small>	Indemnité complémentaire accident refusée

Nous vous prions d'en prendre bonne note et, vous remerciant déjà de votre précieuse collaboration, vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.